

ANNEXE 3

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR FACULTÉ DE DROIT

Scrutin du mardi 20 février 2024

Demande d'inscription et de rectification pour le collège **USAGERS**
(auditeurs) sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales des auditeurs régulièrement inscrits à ce titre et suivant les mêmes formations que les étudiants, est subordonnée à une demande de leur part.

Je soussigné-e,

Nom usuel :

Nom de famille :

Prénom (s) :

demande mon inscription sur les listes électorales du conseil de l'UFR Faculté de Droit pour le scrutin du mardi 20 février 2024.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article D719-16 du code de l'éducation selon lesquelles, nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Fait à, le

Signature

Ce formulaire dûment complété sera :

- soit envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit
Université Savoie Mont Blanc
Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette
Faculté de Droit
BP 1104
73011 Chambéry Cedex**

- soit déposé contre accusé de réception auprès de Madame Frédérique COLDEFY, assistante de direction, bureau 306, ou de Madame Julie VANDERSTEENE, responsable administrative, bureau 307, les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à Jacob-Bellecombette.

- soit transmis par courrier électronique à l'adresse suivante :

Doyen.fd@univ-smb.fr ou Responsable-administratif.fd@univ-smb.fr.

au plus tard le mercredi 14 février 2024 à 17h00.

Décision de M. le Président de l'USMB :

Mme / M.

Ne remplit pas les conditions pour être électeur.

Motif :

.....

.....

.....

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ